



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures lors de la séance du 19 décembre 2022 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
Chemin de Cassiopée Lot 3 937 525 du cadastre du Québec <i>2022-DM-00182</i>	Autoriser l'implantation d'une piscine creusée en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.
82, rue de l'Iris <i>2022-DM-00271</i>	Régulariser, pour un bâtiment situé dans un projet intégré, une entrée électrique : • aérienne plutôt que souterraine; • située sur le mur latéral à moins d'un mètre du mur de la façade donnant sur la rue alors que le règlement ne le permet pas.
990, rue Saint-Roch <i>2022-DM-00289</i>	Régulariser une remise isolée située en marge avant alors que le règlement ne le permet pas.
160, chemin du Lac-Lamoureux <i>2022-DM-00293</i>	Autoriser un projet d'agrandissement ayant une section du bâtiment dont la superficie au sol sur fondation sur pilotis représente 64 % plutôt que 20 % de la superficie du rez-de-chaussée.
75, chemin des Magnolias <i>2022-DM-00300</i>	Autoriser une allée d'accès ayant une pente de 15 % plutôt que de 3 % sur 5 m à partir de l'assiette de la rue.
Chemin Brunette Lot 6 293 729 du cadastre du Québec <i>2022-DM-00303</i>	Autoriser la construction : • d'une résidence unifamiliale ayant 3 étages plutôt que 2,5 étages; • d'un garage attaché ayant une façade avant située à 9,2 m plutôt qu'à un maximum de 3 m de la façade avant du bâtiment principal.
Chemin Cochrane Lot 5 009 791 du cadastre du Québec <i>2022-DM-00312</i>	Autoriser sur un terrain vacant alors que le règlement ne le permet pas : • l'installation d'une génératrice; • la construction d'un abri pour la génératrice. Autoriser que la génératrice soit alimentée au diesel alors que le règlement ne le permet pas.
Chemin Plouffe Lot 5 609 185 du cadastre du Québec <i>2022-DM-00336</i>	Autoriser la construction d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 1,77 m plutôt que de 0,75 m.

Donné à Mont-Tremblant, ce 30 novembre 2022.

Maude Picotin
Greffière adjointe par intérim